

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS STATISTIQUES

NUMÉRO SPÉCIAL

Les salaires nominaux dans les charbonnages
et la sidérurgie comparés à ceux versés
dans les autres industries

4^e année N° 6

Novembre / Décembre 1957

Luxembourg

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS STATISTIQUES

NUMÉRO SPÉCIAL

Les salaires nominaux dans les charbonnages
et la sidérurgie comparés à ceux versés
dans les autres industries

v

S o m m a i r e

LES SALAIRES NOMINAUX DANS LES CHARBONNAGES
ET LA SIDERURGIE COMPARES A CEUX VERSES
DANS LES AUTRES INDUSTRIES

	Page
Introduction	481 - 483
Allemagne (RF)	484 - 488
Belgique	489 - 498
France	499 - 501
Italie	502 - 505
Luxembourg	506 - 508
Pays-Bas	509 - 516

LES SALAIRES NOMINAUX DANS LES CHARBONNAGES ET LA SIDERURGIE
COMPARES A CEUX VERSES DANS LES AUTRES INDUSTRIES

INTRODUCTION

La Haute Autorité effectue chaque année une enquête sur les salaires des ouvriers de la Communauté.

Les premiers résultats ont porté sur l'année 1952. C'est, toutefois, seulement depuis 1953 que les données peuvent être comparées d'une année à l'autre.

Cette enquête permet d'établir deux séries statistiques. Les salaires sont envisagés :

- 1) Sous l'aspect coût pour les entreprises; c'est-à-dire qu'au salaire horaire direct proprement dit sont ajoutées toutes les charges connexes (cotisations des employeurs à la Sécurité Sociale, congés payés, formation professionnelle, coût du logement, impôts, etc...).
- 2) Sous l'aspect revenu pour les ouvriers; au gain annuel s'ajoutent non plus les cotisations patronales de Sécurité Sociale, mais, par exemple, les allocations familiales et les avantages en nature (charbon, logement, etc..). Les gains bruts ainsi obtenus sont diminués des cotisations payées par les ouvriers à la Sécurité Sociale et des impôts sur le revenu.

Ces renseignements annuels sont complétés par une statistique trimestrielle portant seulement sur le salaire direct. Cette série, moins complète que les précédentes (elle porte seulement sur la fraction la plus importante des rémunérations), permet, cependant, de suivre à court terme l'évolution des salaires. Elle a, en outre, l'avantage d'être disponible rapidement alors que la statistique annuelle demande d'assez longs délais.

La Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Commune a, néanmoins, estimé insuffisantes les informations mises à sa disposition. Elle a, entre autres, désiré connaître le rang occupé par les salaires nominaux des ouvriers de la Communauté par rapport à celui des autres industries.

Il ne pouvait être question d'effectuer auprès de toutes les industries une enquête aussi précise et complète que celle entreprise, chaque année, dans les secteurs du charbon et de l'acier, la Haute Autorité n'ayant pas la possibilité de questionner les branches industrielles non couvertes par le Traité.

Pour pallier cette difficulté, la Division des Statistiques de la Haute Autorité s'est adressée aux Instituts nationaux de statistique ou aux Ministères du Travail des pays de la Communauté en les priant d'établir une statistique des salaires dans chacune des industries de leur propre pays. Toutefois, pour la France, les chiffres publiés ci-après ont été tirés des statistiques courantes du Ministère du Travail.

Cette méthode permet de comparer, pour chaque pays, les salaires nominaux des charbonnages et de la sidérurgie avec ceux des autres industries, mais il n'est pas possible de rapprocher les salaires d'une branche industrielle donnée, dans un pays déterminé, des salaires versés dans la même branche industrielle d'autres pays. En effet, les méthodes retenues dans chaque pays, si elles sont uniformes d'une branche industrielle à l'autre, peuvent présenter certaines divergences de pays à pays. De même, les salaires des charbonnages et de la sidérurgie ne correspondent pas forcément aux chiffres publiés par la C.E.C.A.; ils sont, en général, tirés des statistiques nationales dont les définitions diffèrent parfois de celles retenues par la Haute Autorité. L'objectif principal était, en effet, d'obtenir des données comparables d'industrie à industrie, pour un pays donné, et non sur le plan international.

Il est bien évident qu'une interprétation des résultats, même dans le cadre d'un pays donné, nécessiterait des informations très complexes, qu'il n'a pas été possible de réunir, allant bien au-delà du simple rassemblement de chiffres officiels. Ainsi, la localisation des industries (suivant qu'elles se trouvent groupées dans des zones de salaires différentes, dans des régions industrielles ou au contraire en majorité agricoles), la structure de la main-d'oeuvre, le degré de qualification, de mécanisation, la proportion de main-d'oeuvre féminine (pour les pays qui n'ont pas pu séparer les salaires masculins) ont une influence sur le niveau des salaires. Ces considérations ne doivent pas être perdues de vue lorsque l'on examine les tableaux de chacun des pays.

On s'est abstenu, pour cette raison, dans les tableaux annexés à la présente note, de toute présentation en pourcentage (par rapport au salaire moyen, par exemple), afin d'éviter que des comparaisons de pays à pays soient néanmoins effectuées par le lecteur non averti.

Par ailleurs, les tableaux sont présentés séparément pour chaque pays. Les groupes industriels retenus sont tirés des statistiques nationales traditionnelles.

Les activités ont été classées par ordre décroissant selon le niveau des salaires, l'année 1956 étant prise comme référence.

Pour les raisons déjà mentionnées, il n'a pas été procédé à des regroupements de branches industrielles ni à l'établissement de tableaux d'ensemble de la Communauté.

Ces statistiques, sauf pour le Luxembourg qui ne disposait pas de données complètes pour 1956, portent sur les années 1953 à 1956. En plus de la structure des salaires, elles permettent de constater l'évolution depuis l'ouverture du Marché Commun.

Afin d'obtenir une meilleure comparabilité, la statistique des salaires a été établie non seulement pour l'ensemble du personnel ouvrier, mais également pour les ouvriers du sexe masculin. Les industries du charbon et de l'acier occupant presque exclusivement des hommes, il a semblé nécessaire de comparer leurs salaires avec ceux des ouvriers du même sexe des autres industries. Toutefois, pour la France et l'Italie, il n'a pas été possible de faire la distinction entre salaires masculins et féminins. Les résultats, pour ces pays, concernent donc l'ensemble du personnel hommes et femmes.

Les tableaux des différents pays indiquent qu'il s'agit de la statistique des gains. Cette terminologie ne correspond pas à celle qui a été adoptée par la Haute Autorité, laquelle comprend dans le gain non seulement le salaire direct, mais aussi les primes de résultat, les gratifications, la rémunération des congés et jours fériés ainsi que les avantages en nature. La Haute Autorité n'a cependant pas cru devoir modifier cette appellation, les différents Instituts ayant retenu, pour cette série statistique, la notion de gain, voulant exprimer par là qu'il s'agit des salaires effectifs par opposition à la statistique des taux de salaires, laquelle ne porte que sur les salaires contractuels ou conventionnels.

A L L E M A G N E (R.F.)

La statistique ci-après a été transmise à la Haute Autorité par l'Institut fédéral de Statistique. Elle est établie trimestriellement en février, mai, août et novembre de chaque année. Les chiffres figurant au tableau ci-après correspondent à la moyenne de ces quatre mois.

La statistique porte seulement sur les ouvriers caractéristiques de la production dans le groupe industriel ou la branche de fabrication.

Sont exclus : les employés, contremaîtres, les apprentis, les travailleurs à domicile, ainsi que les ouvriers dont l'activité n'est pas caractéristique de la profession, tels que maçons, selliers, imprimeurs, charpentiers, peintres, etc., et leur personnel auxiliaire. Sont également exclus les travailleurs comptant plus de 3 jours de maladie ou d'accident, ainsi que les travailleurs congédiés ou embauchés au cours de la période de référence.

Sont compris, outre les travailleurs à temps plein, les ouvriers à temps réduit et les ouvriers absents pour des raisons personnelles (congé non payé, jours chômés non payés).

On entend par salaire brut la rémunération brute gagnée réellement par les ouvriers considérés au cours des heures travaillées et non travaillées mais payées.

Sont compris dans les salaires bruts : les suppléments de salaires prévus par les conventions, les majorations pour travail à forfait, en équipe, les bonis, les heures supplémentaires, les majorations pour heures supplémentaires, travail de nuit, du dimanche, les primes de rendement, pour travaux salissants et pénibles, ainsi que les suppléments familiaux, gratifications diverses bénévoles ou conventionnelles et paiements pour congés payés, jours fériés payés.

Sont exclus les remboursements réels n'ayant aucun caractère de rémunération, les gratifications exceptionnelles telles que participations aux bénéfices, les gratifications de Noël et du Jour de l'An, les assistances sociales occasionnelles, les allocations en cas de chômage partiel et les allocations familiales légales.

En ce qui concerne les charbonnages, la valeur du charbon gratuit ou à prix réduit a été comprise dans le salaire brut, de même que la prime de mineur à partir de 1956.

Pour les différentes activités, les chiffres ont été donnés pour les hommes, d'une part, et pour l'ensemble des ouvriers (hommes + femmes), d'autre part.

Cette statistique fait apparaître que les salaires dans les charbonnages (il s'agit de la moyenne fond + jour) se situent au sommet de la pyramide des salaires industriels et que l'augmentation constatée entre 1953 et 1956, soit en valeur absolue, soit en pourcentage, est supérieure à celle enregistrée dans les autres branches. Il est important de signaler que la valeur de l'avantage en nature constitué par les distributions de charbon gratuit ou à prix réduit aux mineurs a été incorporée au salaire brut. Le coût de ces distributions s'était chiffré en 1955 en moyenne à 16 Pfg.

La sidérurgie se place en seconde position, c'est-à-dire après les charbonnages. L'augmentation en valeur absolue entre 1953 et 1956 dépasse celle enregistrée dans les autres branches, charbonnages exceptés. Elle est du même ordre de grandeur que l'augmentation constatée dans l'industrie charbonnière, si l'on exclut pour cette dernière la "prime de mineur". L'augmentation relative est dépassée par les charbonnages, l'industrie de la pierre et des terres et l'industrie transformatrice du bois.

ALLEMAGNE (R.F.)

Gains horaires moyens bruts
dans les différentes industries

Unité : Pfg

Branche industrielle	Moyenne 1953	Moyenne 1954	Moyenne 1955	Moyenne 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					en Pfg	en %
1. Charbonnages (1) Hommes (fond + jour)	220,2	224,0	242,5	282,9 ⁽²⁾	62,7	29
2. Sidérurgie Hommes	212,8	220,6	237,9	259,2	46,4	22
Ensemble (H+F)	211,0	218,6	235,7	257,2	46,2	22
3. Imprimerie Hommes	208,3	212,1	223,0	239,8	31,5	15
Ensemble	180,3	183,6	192,0	206,4	26,1	15
4. Fonderie Hommes	195,1	201,0	215,9	236,5	41,4	21
Ensemble	192,4	198,1	212,5	232,7	40,3	21
5. Imprimerie Off-set Hommes	198,7	202,2	213,9	232,8	34,1	17
Ensemble	162,9	164,1	174,1	189,6	26,7	16
6. Industrie chimique Hommes	189,4	192,7	202,8	221,2	31,8	17
Ensemble	171,4	175,0	184,3	202,1	30,7	18
7. Industrie des métaux non ferreux Hommes	182,2	187,9	201,3	221,0	38,8	21
Ensemble	177,9	183,2	196,0	215,0	37,1	21
8. Industrie transforma- trice des métaux Hommes	184,7	189,3	200,4	219,0	34,3	19
Ensemble	173,8	177,3	187,3	204,6	30,8	18
<u>Ensemble des industries</u> Hommes	<u>183,5</u>	<u>187,9</u>	<u>200,6</u>	<u>218,0</u>	<u>34,5</u>	<u>19</u>
Ensemble	<u>167,5</u>	<u>171,4</u>	<u>182,6</u>	<u>198,3</u>	<u>30,8</u>	<u>18</u>
9. Bâtiment Hommes	178,8	184,0	199,0	212,1	33,3	19
Ensemble	178,7	184,0	199,0	212,0	33,3	19
10. Brasserie Hommes	177,4	183,0	193,0	206,5	29,1	16
Ensemble	172,4	177,9	187,8	201,3	23,4	17

(1) Y compris la contrevaieur du charbon gratuit ou à prix réduit qui s'élevait en 1955 à 16 Pfg par heure de travail.

(2) Y compris la prime de mineur : 14,1 Pfg. Il convient de noter que ce montant de 14,1 Pfg concerne l'ensemble des ouvriers du fond et du jour alors que la prime de mineur est versée seulement aux ouvriers du fond.

ALLEMAGNE (R.F.) (suite)

Branche industrielle	Moyenne 1953	Moyenne 1954	Moyenne 1955	Moyenne 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					en Pfg	en %
11. Verrerie						
Hommes	170,7	175,2	185,9	202,2	31,5	19
Ensemble	152,8	156,6	165,1	179,3	26,5	17
12. Industrie de la pierre et des terres						
Hommes	163,7	171,1	184,9	201,9	38,2	23
Ensemble	162,1	169,5	183,1	199,9	37,8	23
13. Industrie du papier						
Hommes	167,5	174,8	184,2	199,0	31,5	19
Ensemble	159,9	166,2	175,0	189,0	29,7	19
14. Industrie du cuir						
Hommes	172,7	176,4	187,3	198,1	25,4	15
Ensemble	161,1	164,2	174,0	184,3	23,2	14
15. Industrie des matiè- res plastiques						
Hommes	164,4	168,5	180,7	197,2	32,8	20
Ensemble	136,6	140,3	149,5	162,7	26,1	19
16. Céramique						
Hommes	169,0	174,5	182,8	196,8	27,8	16
Ensemble	142,4	146,1	151,4	166,8	24,4	17
17. Vêtement						
Hommes	162,9	166,8	176,4	193,3	30,4	19
Ensemble	116,1	119,4	126,9	140,2	24,1	21
18. Chaussures						
Hommes	162,6	166,1	173,1	187,4	24,8	15
Ensemble	133,6	136,0	142,3	157,4	23,8	18
19. Industrie transfor- matrice du papier						
Hommes	160,6	164,6	173,3	187,1	26,5	17
Ensemble	123,1	125,9	132,2	143,0	19,9	16
20. Industrie alimentai- re						
Hommes	155,4	160,5	171,4	186,5	31,1	20
Ensemble	123,8	128,0	137,0	148,6	24,8	20
21. Maroquinerie						
Hommes	156,9	161,2	171,7	185,3	28,4	18
Ensemble	118,6	122,5	129,2	140,8	22,2	19
22. Industrie transfor- matrice du bois						
Hommes	150,5	154,6	165,5	185,2	34,7	23
Ensemble	142,2	145,4	155,1	172,6	30,4	21
23. Instruments de musi- que et de jeu						
Hommes	155,7	159,1	170,5	185,0	29,3	19
Ensemble	130,4	132,3	141,8	153,8	23,4	18

ALLEMAGNE (R.F.) (suite)

Branche industrielle	Moyenne 1953	Moyenne 1954	Moyenne 1955	Moyenne 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					en Pfg	en %
24. Textile						
Hommes	154,6	157,8	166,4	181,0	26,4	17
Ensemble	133,2	135,9	142,8	156,5	23,3	18
25. Scierie						
Hommes	137,3	140,6	150,1	167,1	29,8	22
Ensemble	134,8	137,4	146,3	162,9	28,1	21

B E L G I Q U E

La statistique présentée ci-après a été transmise à la Haute Autorité par l'Institut National de la Statistique; elle provient des enquêtes sur les salaires organisées dans le cadre des travaux du Bénélux, auprès des entreprises occupant au moins 20 ouvriers. Les données sont empruntées à la comptabilité des entreprises soumises à l'enquête, elles ont en principe trait à une période de paie située au mois d'octobre de chaque année. Cette période doit être exempte de jours fériés et de jours de congé.

L'enquête porte exclusivement sur les travailleurs manuels. Les catégories suivantes n'ont pas été prises en considération :

- les chefs d'équipe, les contremaîtres, les employés et les ouvriers payés au mois;
- les ouvriers atteints d'une incapacité de travail complète ou partielle;
- les ouvriers qui travaillent par équipe, ou se relaient, ou assurent un travail continu, à moins que ce genre de travail ne soit normal dans la branche d'industrie considérée;
- les ouvriers qui, soit en raison d'une maladie, soit pour d'autres motifs, n'ont pas pu travailler durant toute la période de l'enquête;
- les ouvriers qui travaillent à domicile.

On entend par gain brut toute rémunération en numéraire que l'ouvrier reçoit de son patron pour le travail effectué au cours de la période de paie considérée, notamment :

- le salaire contractuel par heure, par jour ou par semaine;
- le salaire à la pièce, salaire pour travail à façon, salaire au rendement, etc...;
- les sursalaires pour travail d'équipe ou travail continu normal;
- les primes d'assiduité, de régularité et d'ancienneté;
- les primes pour travail dangereux, insalubre, malpropre, etc...;
- le sursalaire pour heures supplémentaires, travail de nuit ou du dimanche;

- autres sursalaires éventuels.

Ne sont pas compris dans le gain brut :

- les allocations familiales légales ou extra-légales, etc...;
- les allocations en vue de l'assistance personnelle;
- les indemnités allouées pour usure de vêtements de travail ou outils personnels;
- les frais de déplacement et de séjour;
- les primes spéciales, les gratifications ou les participations dans les bénéfices;
- les rémunérations en nature;
- les charges patronales et extra-légales.

Ne sont pas déduits du gain brut :

- le montant de la taxe sur le salaire incombant à l'ouvrier et retenu par l'employeur;
- le montant des charges sociales incombant à l'ouvrier et retenu par l'employeur;
- les amendes.

Les heures prises en considération pour le calcul du gain horaire sont les heures de travail effectivement prestées, tant celles constituant la durée du travail normal que celles prestées au travail supplémentaire, au travail de nuit ou du dimanche.

En cas de travail supplémentaire, de nuit ou du dimanche ou de travail par équipe, seules les heures consacrées effectivement au travail sont portées en compte et non les heures fictives octroyées à l'ouvrier pour le calcul du sursalaire.

Les salaires de la sidérurgie et des charbonnages ont été tirés des statistiques de la Haute Autorité, pour lesquelles la définition du gain brut est approximativement semblable à celle retenue par le Bénélux. Toutefois, en ce qui concerne les charbonnages, les chiffres des années 1953 à 1955 se rapportent à la moyenne de l'année, celui de 1956 au 4ème trimestre.

La statistique présentée ci-après montre que les salaires versés dans les charbonnages (il s'agit de la moyenne fond + jour)

sont parmi les plus élevés de l'industrie; ils se situent, toutefois, légèrement au-dessous des salaires masculins des constructions navales et de l'industrie de la construction et de l'assemblage de voitures et carrosseries. L'augmentation enregistrée entre 1953 et 1956 dépasse notablement en valeur absolue comme en pourcentage celles constatées dans les autres activités.

Les salaires de la sidérurgie se situaient en 1956 au 6ème rang, c'est-à-dire après les trois industries énumérées plus haut, les raffineries de pétrole et les imprimeries de journaux. Il convient cependant de noter que l'incidence de la réduction de la durée du travail, avec paiements compensatoires, intervenue dans la sidérurgie le 1er février 1956, ne se reflète pas dans le salaire de cette industrie, les entreprises n'ayant pas encore compris ces paiements dans le salaire direct.

L'accroissement des salaires entre 1953 et 1956 se situe, en chiffres absolus, au 11ème rang, en pourcentage au 19ème rang, des branches pour lesquelles on possède des données pour toute la période considérée.

Pour les branches d'activité marquées d'un astérisque, les chiffres d'octobre 1956 sont provisoires.

BELGIQUE

Gains horaires moyens bruts
dans les différentes industries

Unité : Fb.

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fb.	en %
1. Construction et réparation de navires						
Hommes	32,04	33,34	36,01	40,71 ^{x)}	8,67	27
Ensemble (Hommes + Femmes)	32,01	33,28	35,99	40,67 ^{x)}	8,66	27
2. Construction et assemblage de voitures et carrosseries (2)						
Hommes	39,21	35,07	36,33	39,63	0,42	1
Ensemble	38,94	34,75	35,97	39,24	0,30	1
3. Charbonnages (1)						
Hommes (fond + jour)	29,69 ⁽³⁾	29,92 ⁽³⁾	30,68 ⁽³⁾	39,38 ⁽⁴⁾	9,69	33
4. Raffineries de pétrole						
Hommes	-	32,74	33,38	36,20		
Ensemble	-	32,46	33,20	35,93		
5. Imprimerie de journaux						
Hommes	29,05	30,03	30,29	35,45	6,40	22
Ensemble	27,98	28,79	29,27	34,58	6,60	24
6. Sidérurgie (5)						
Hommes	30,36	31,55	32,90	34,68	4,32	14
Ensemble	30,36	31,55	32,90	34,68	4,32	14
7. Carrières de chaux						
Hommes	-	-	29,86	32,84		
Ensemble	-	-	17,86	32,84		
8. Fabrication d'engrais azotés						
Hommes	-	29,24	29,57	32,25		
Ensemble	-	28,94	29,47	31,79		
9. Fabrication de bas et chaussettes						
Hommes	-	-	27,07	31,84		
Ensemble	-	-	20,28	23,47		

(1) Non compris la contrevaleur du charbon gratuit ou à prix réduit qui s'élevait en 1955 à 1,43 Fb. par heure de travail

(2) Pour 1953 : Construction et assemblage - Pour 1954-55-56 : idem + carrosseries.

(3) Salaire moyen annuel.

(4) 4ème trimestre 1956.

x) Chiffre provisoire.

(5) Ce chiffre ne tient pas compte de l'influence de la réduction de la durée hebdomadaire du travail.

BELGIQUE (suite)

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fb.	en %
10. Fabrication d'appareils de chauffage, poêles, etc. . .						
Hommes	27,20	27,20	26,92	31,72 ^{x)}	4,52	17
Ensemble	26,65	26,59	26,20	31,14 ^{x)}	4,49	17
11. Construction de machines, ateliers de construction (1)						
Hommes	-	25,23	27,20	31,67 ^{x)}		
Ensemble	-	25,16	26,93	31,28 ^{x)}		
12. Industrie électro-technique						
Hommes	25,80	26,78	27,18	30,61	4,81	19
Ensemble	21,86	23,44	23,49	26,43	4,57	21
<u>Ensemble des industries</u>						
Hommes	25,49	26,35	27,21	30,31	4,82	19
Ensemble	23,07	24,14	24,89			
13. Briqueteries						
Hommes	25,23	26,07	26,53	30,23	5,00	20
Ensemble	23,48	24,24	24,64	27,97	4,49	19
14. Fabrication de tubes en fer et acier						
Hommes	-	-	28,58	30,15		
Ensemble	-	-	28,25	29,77		
15. Imprimeries de livres						
Hommes	25,88	28,30	27,93	30,14	4,26	17
Ensemble	24,12	26,09	25,28	27,33	3,21	13
16. Carrières de grès						
Hommes	-	-	27,91	29,43		
Ensemble	-	-	27,91	29,43		
17. Industrie du caoutchouc(2)						
Hommes	25,51	28,48	27,55	28,89	3,38	13
Ensemble	23,02	25,85	24,73	25,81	2,79	12

(1) Pour 1954 : uniquement les constructions de machines. Pour 1955 et 1956 : construction de machines plus ateliers de construction.

(2) Pour 1953 et 1954 : concerne uniquement la fabrication de pneumatiques. Pour 1955 et 1956 : concerne l'industrie du caoutchouc.

(x) Chiffre provisoire.

BELGIQUE (suite)

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fb.	en %
18. Usines de papier						
Hommes	23,16	25,65	27,05	28,67	5,51	24
Ensemble	21,62	24,08	25,13	26,85	5,23	24
19. Fabrication de savons, parfums						
Hommes	23,65	24,13	25,58	28,22	4,57	19
Ensemble	18,52	18,78	20,44	22,78	4,26	23
20. Construction d'immeubl.						
Hommes	24,28	25,26	25,67	27,64	3,36	14
Ensemble	24,22	25,26	25,67	27,64	3,42	14
21. Fabriques d'engrais phosphatés						
Hommes	23,76	23,22	25,43	27,51	3,75	16
Ensemble	23,74	23,01	25,18	27,25	3,51	15
22. Carrières d'ardoises						
Hommes	24,22	25,27	25,85	27,48	3,26	14
Ensemble	24,22	25,27	25,85	27,48	3,26	14
23. Boulonneries, tréfi- leries, cloute- ries						
Hommes	-	-	25,03	27,19 ^(x)		
Ensemble	-	-	23,87	26,25 ^(x)		
24. Fabrication de ciga- rettes						
Hommes	23,52	23,91	25,22	26,85	3,33	14
Ensemble	18,27	19,30	19,86	21,46	3,19	18
25. Menuiserie						
Hommes	24,79	24,16	24,65	26,76	1,97	8
Ensemble	24,54	23,60	24,34	26,46	1,92	8
26. Fabrication de faïen- ces et de porce- laine						
Hommes	24,35	24,34	25,06	26,49	2,14	9
Ensemble	19,57	19,51	19,93	21,55	1,98	10

(x) Chiffre provisoire

BELGIQUE (suite)

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fb.	en %
27. Fabrication de carreaux de revêtement						
Hommes	23,16	23,29	23,88	26,27	3,11	13
Ensemble	20,43	20,55	21,13	22,97	2,54	12
28. Fabrication de produits pharmaceutiques						
Hommes	-	23,89	24,80	26,18		
Ensemble	-	17,31	17,93	20,49		
29. Fabrication de meubles métalliques						
Hommes	-	-	23,89	26,17 ^{x)}		
Ensemble	-	-	22,85	25,27 ^{x)}		
30. Fabrication de matières plastiques						
Hommes	-	24,43	25,32	26,06 ^{x)}		
Ensemble	-	22,34	23,40	23,05 ^{x)}		
31. Brasseries						
Hommes	20,90	21,92	23,71	25,57	4,67	22
Ensemble	20,68	21,74	23,43	25,31	4,63	22
32. Filature et tissage du coton et de la soie artif.						
Hommes	19,86	21,58	22,60	25,49 ^{x)}	5,63	28
Ensemble	17,33	19,26	20,02	22,60 ^{x)}	5,27	30
33. Fabriques de confection (1)						
Hommes	21,94	22,24	23,89	25,42	3,48	16
Ensemble	15,06	15,60	15,70	17,00	1,94	13
34. Fabrication de verre creux						
Hommes	22,72	24,25	24,63	25,40	2,68	12
Ensemble	18,45	19,45	19,62	21,04	2,59	14

(1) Pour 1953 et 1954 : Confection pour hommes
 Pour 1955 et 1956 : Confection pour hommes et femmes.

(x) Chiffre provisoire.

BELGIQUE (suite)

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fb.	en %
35. Margarinerie						
Hommes	21,16	21,46	22,89	25,15	3,99	19
Ensemble	19,84	20,46	21,90	23,93	4,09	21
36. Teinture, peinture, vernis						
Hommes	-	21,21	21,84	25,09		
Ensemble	-	20,17	20,69	23,34		
37. Fabrication de meubles en bois						
Hommes	21,42	21,52	21,25	24,98	3,56	17
Ensemble	20,65	20,74	20,66	24,02	3,37	16
38. Emaillerie						
Hommes	21,96	21,84	22,34	24,91	2,95	13
Ensemble	19,35	19,15	19,57	21,94	2,59	13
39. Fabrication de ta- pis						
Hommes	-	-	21,46	24,74		
Ensemble	-	-	19,60	22,54		
40. Filature et tissage de laine						
Hommes	22,47	21,67	23,15	24,74	2,27	10
Ensemble	19,23	19,07	19,46	20,34	1,11	6
41. Fabrication d'agglomé- rés de ciment						
Hommes	19,45	20,30	20,73	24,13	4,68	24
Ensemble	19,35	20,27	20,65	24,04	4,69	24
42. Chocolaterie, confi- serie						
Hommes	21,06	20,81	22,25	23,96 ^{x)}	2,90	14
Ensemble	16,35	17,00	17,68	19,06 ^{x)}	2,71	17

(x) Chiffre provisoire.

BELGIQUE (suite)

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fb.	en %
43. Fabrication de beurre, fromage, laiteries						
Hommes	20,53	20,40	20,62	23,88	3,35	16
Ensemble	19,47	19,53	19,81	23,03	3,56	18
44. Bonneterie						
Hommes	-	-	24,07	23,45 ^{x)}		
Ensemble	-	-	15,84	16,42 ^{x)}		
45. Fabrication de lin- gerie, chemises d'homme, linge						
Hommes	20,90	23,69	20,33	23,37	2,47	12
Ensemble	12,39	13,07	12,84	13,92	1,53	12
46. Confitures, fabri- cation de conserves de fruits						
Hommes	20,09	20,85	22,08	23,20	3,11	16
Ensemble	14,74	14,95	15,69	17,33	2,59	18
47. Tannerie						
Hommes	21,37	21,23	21,68	23,16	1,79	8
Ensemble	21,03	20,24	20,76	22,05	1,02	5
48. Fabrication de cigares						
Hommes	19,76	20,98	22,09	22,81	3,05	15
Ensemble	14,93	15,15	16,68	17,02	2,09	14
49. Fabrication de con- serves de légumes						
Hommes	20,01	20,85	22,14	22,37 ^{x)}	2,36	12
Ensemble	15,93	16,31	17,17	18,23 ^{x)}	2,30	14
50. Fabrication de chaus- sures (1)						
Hommes	20,31	20,86	21,89	22,36	2,05	10
Ensemble	16,85	17,44	18,60	19,12	2,27	14

(1) Pour 1953 et 1954 : Chaussures pour hommes.
Pour 1955 et 1956 : Chaussures pour hommes et femmes.

(x) Chiffre provisoire.

BELGIQUE (suite)

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fb.	en %
51. Maroquinerie						
Hommes	-	-	21,43	22,34		
Ensemble	-	-	17,28	18,16		
52. Fabrication de conser- ves de viande						
Hommes	-	20,73	20,47	22,08		
Ensemble	-	20,61	20,03	21,74		
53. Fabrication de vélos et de pièces déta- chées (1)						
Hommes	19,43	20,70	21,67	21,99	2,56	13
Ensemble	19,00	19,31	20,20	20,82	1,82	10

(1) Pour 1953 : Fabrication de vélos
Pour 1954 - 55 - 56 : idem plus pièces détachées.

F R A N C E

Les données publiées ci-après pour la France résultent de l'enquête effectuée chaque année par le Ministère du Travail, au mois de septembre, auprès des entreprises occupant plus de 10 salariés. Elles sont tirées des statistiques courantes publiées par ce Ministère.

L'enquête porte sur le personnel ouvrier, y compris les apprentis. Les contremaîtres en sont en principe exclus, sauf lorsqu'ils sont rémunérés sur une base horaire.

60 à 70 % des effectifs ouvriers de l'industrie sont ainsi recensés.

Le gain horaire dans les charbonnages a été calculé en divisant le salaire journalier moyen (ouvrier du fond et ouvrier du jour), tel qu'il est publié trimestriellement par le Ministère de l'Industrie et du Commerce (Bureau de documentation minière), par la durée journalière moyenne du travail. Ce gain horaire comprend les primes de toute nature (à l'exception de la prime de résultat, des indemnités de logement et de transport) et, depuis 1956, une partie de la prime de productivité.

En ce qui concerne les activités autres que les mines de houille, les gains horaires ont été obtenus à partir des relevés des bordereaux de salaires relatifs à la dernière paie des mois de septembre; ils résultent de la division du montant global des rémunérations des ouvriers par le nombre des heures-ouvriers effectuées, et tiennent compte des majorations pour heures supplémentaires, ainsi que des différentes primes versées régulièrement; en sont exclues les gratifications et primes spéciales payées en fin d'année, ou d'exercice, ou encore au moment des vacances. Il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de calculer le gain horaire pour chacun des deux sexes.

Les statistiques relatives à ce pays portent sur l'ensemble du personnel hommes et femmes. Les effectifs des charbonnages et de la sidérurgie étant composés presque exclusivement de personnel masculin, il est certain que les salaires, tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-après pour le charbon et l'acier, se trouvent comparativement plus avantagés que si la statistique pour les autres activités avait été limitée aux salaires masculins.

Cette hypothèse se trouve confirmée par la comparaison des salaires masculins et féminins, telle qu'elle résulte des renseignements tirés des documents "1024" publiés par l'I.N.S.E.E. dans le numéro de janvier-mars 1957 de la série "Etudes statistiques".

On constate, d'après la statistique publiée ci-après, que les salaires dans les charbonnages (il s'agit de la moyenne fond + jour) ne sont dépassés depuis 1953 que par ceux versés dans l'industrie polygraphique. L'augmentation intervenue entre 1953 et 1956 est, en chiffres absolus et en pourcentages, inférieure à celle constatée pour l'ensemble de l'industrie.

Les salaires dans la sidérurgie sont seulement dépassés par ceux de l'industrie polygraphique et des charbonnages. L'augmentation, en chiffres absolus et en pourcentages, intervenue depuis 1953, est largement supérieure à celle de "l'ensemble des industries".

Il n'a pas été possible de comprendre les mines de fer dans cette statistique. Si l'on se base sur les chiffres publiés par la Haute Autorité, on constate que, pour le 4ème trimestre 1956, le salaire direct dans les mines de fer pour l'ensemble des ouvriers du fond et du jour était supérieur de 37 % à celui enregistré dans les houillères. On peut donc affirmer que les salaires dans les mines de fer se trouvent très largement en tête des salaires industriels.

FRANCE

Gains horaires moyens bruts
dans les différentes industries
(ensemble des sexes)

Unité : Ffr

Branche industrielle	sept. 1953	sept. 1954	sept. 1955	sept. 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Ffr.	en %
1. Industrie polygraphique	183	193	198	237	54	30
2. Charbonnages (1) (Fond + jour)	178(2)	181(2)	194 ⁽²⁾ 194 ⁽³⁾	212(2)	34	19
3. Sidérurgie	156	160	187	210(4)	54	35
4. Industries mécanique et électrique	160	171	186	208	48	30
5. Industrie chimique et caoutchouc	158	167	188	208	50	32
6. Production des métaux (y compris sidérurgie)	149	158	179	202	53	36
7. Industrie du verre	137	151	170	196	59	43
<u>Ensemble des industries</u>	<u>142</u>	<u>150</u>	<u>164</u>	<u>184</u>	<u>42</u>	<u>30</u>
8. Bâtiment et travaux publics	142	149	160	181	39	27
9. Céramique et matériaux de construction	133	140	157	181	48	36
10. Papier, carton	134	140	155	179	45	34
11. Industries diverses	130	140	150	171	41	32
12. Industries agricole et alimentaire	130	138	156	168	38	29
13. Industrie du bois, ameublement	126	134	145	164	38	30
14. Industrie textile	125	133	145	157	32	26
15. Cuir et peaux	118	128	139	156	38	32
16. Habillement et travail des étoffes	112	120	128	146	34	30

(1) Non compris la contrevaletur du charbon gratuit ou à prix réduit qui s'élevait en 1955 à 14 Ffr. par heure de travail.

(2) Moyenne du 3ème trimestre.

(3) Non compris l'avance unique exceptionnelle de 6.000 Ffr versée en septembre.

(4) Chiffre provisoire.

I T A L I E

La statistique ci-après a été transmise à la Haute Autorité par l'Institut National de Statistique et le Ministère du Travail; elle provient de l'enquête mensuelle effectuée par le Ministère du Travail; les données correspondent à des moyennes annuelles.

D'après les publications du Ministère du Travail, l'enquête intéresse 43 secteurs de l'industrie. Pour 13 de ces secteurs, tous les établissements sont soumis au recensement, tandis que pour les 30 autres l'enquête est limitée aux établissements occupant au moins 10 ouvriers.

Au total, le recensement porte sur 17 500 entreprises et 1 750 000 ouvriers, soit environ 55 % des effectifs ouvriers de l'industrie.

Les ouvriers de moins de 18 ans sont inclus dans l'enquête.

On entend par gain brut les rémunérations effectivement perçues par les ouvriers pour le travail effectué au cours de la période considérée. Sont compris dans le gain horaire brut :

- le salaire au temps
- le salaire à la tâche
- les primes de rendement
- le sursalaire pour heures supplémentaires, travail de nuit et des jours de fêtes
- les indemnités de vie chère, de présence et autres à charge directe des employeurs
- la valeur des avantages en nature (logement, cantines, vêtements, nourriture, etc.....).

Sont exclus les paiements pour congés payés, jours fériés payés, les gratifications ainsi que les allocations familiales.

Il n'a pas été possible d'isoler les salaires masculins, les statistiques relatives à ce pays portent donc sur l'ensemble du personnel hommes et femmes. Les comparaisons entre les salaires des différentes industries doivent donc être effectuées avec une certaine prudence. C'est ainsi que les effectifs des charbonnages et de la sidérurgie étant composés presque exclusivement de personnel masculin, il est certain que les salaires, tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-après, pour le charbon et l'acier se trouvent comparativement plus avantagés que si la statistique, pour les autres activités, avait permis la séparation des salaires des hommes.

Les salaires dans la sidérurgie se trouvent presque au sommet de la pyramide des salaires industriels. Ils sont pratiquement dépassés seulement par ceux versés dans le secteur de l'électricité, les effectifs occupés dans l'industrie des disques étant extrêmement faibles (environ 300 ouvriers).

L'augmentation constatée entre 1953 et 1956 vient, en valeur absolue, seulement au 8ème rang. Elle est, cependant, supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble des industries. En pourcentage, l'accroissement des salaires correspond à la moyenne relevée pour l'ensemble des activités.

Le gain horaire dans les charbonnages est très peu supérieur au salaire moyen de l'industrie, encore importe-t-il de souligner que les avantages en nature (compris dans cette statistique pour toutes les activités) sont relativement élevés dans les houillères (1) et que le niveau des salaires dans cette branche n'est pas influencé par les salaires féminins, lesquels interviennent pour plus de 30 % dans les chiffres relatifs à l'ensemble de l'industrie. En valeur absolue comme en pourcentage, l'augmentation constatée entre 1953 et 1956 est inférieure à celle relevée pour l'ensemble des activités.

(1) D'après l'enquête de la C.E.C.A. le coût, pour les entreprises, des avantages en nature s'était élevé, en 1955 et par heure, à 25 livres dans les charbonnages et à 6 livres environ dans la sidérurgie.

ITALIE

Gains horaires moyens bruts
dans les différentes industries
(Ensemble hommes et femmes)

Unité : Lires

Branche industrielle	1953	1954	1955	1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Lires	en %
1. Energie électrique	241,19	255,35	269,57	291,27	50,08	21
2. Disques phonographiques	234,65	239,18	246,74	272,28	37,63	16
3. Sidérurgie	229,60	235,04	248,95	268,06	38,46	17
4. Automobile, motocycle	220,43	229,67	241,69	266,37	45,94	21
5. Caoutchouc	206,51	219,82	247,12	257,99	51,48	25
6. Production de films	224,63	229,39	238,74	241,90	17,27	8
7. Arts graphiques	199,45	210,85	227,86	240,06	40,61	20
8. Matériel ferroviaire	196,18	200,42	218,62	237,00	40,82	21
9. Métaux non ferreux	192,89	203,49	218,62	234,77	41,88	22
10. Construction navale	190,51	194,85	208,97	224,24	33,73	18
11. Mines (non compris charbonnages)	183,86	193,27	204,29	222,61	38,75	15
12. Fonderie de deuxième fusion	187,53	194,42	204,28	219,20	31,67	17
13. Verre	190,38	194,37	203,49	215,94	25,56	13
14. Chimie	179,35	187,29	199,95	212,72	33,37	19
15. Sucre	178,00	185,72	201,26	209,34	31,34	18
16. Machines et appareils électriques	182,80	188,06	195,93	208,71	25,91	14
17. Grès et matériaux réfractaires	178,82	183,59	198,00	208,13	29,31	16
18. Charbonnages (fond et jour)	184,45	186,26	194,81	204,98	20,53	11
19. Textiles artificiels	174,69	180,68	192,57	204,88	30,19	17
20. Ciment	170,35	179,03	190,06	204,63	34,28	20
21. Industries mécaniques diverses	177,16	181,41	187,85	202,09	24,93	14
<u>Ensemble des industries</u>	<u>171,09</u>	<u>177,01</u>	<u>188,45</u>	<u>200,42</u>	<u>29,33</u>	<u>17</u>
22. Papier et carton	155,03	160,78	177,68	186,35	31,32	20
23. Cuir	168,38	171,56	175,93	183,49	15,11	9

ITALIE (suite)

Branche industrielle	1953	1954	1955	1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Lires	en %
24. Fabrication de bicyclettes	165,19	166,30	168,83	178,79	13,60	8
25. Laine	156,06	160,99	167,63	174,98	18,92	12
26. Céramique	153,16	155,29	164,73	173,39	20,23	13
27. Meunerie	142,94	148,34	156,66	169,41	26,47	19
28. Jute	145,40	151,55	157,38	164,87	19,47	13
29. Plâtre et chaux	143,70	149,86	155,23	163,56	19,86	14
30. Fabrication de chapeaux	141,40	145,68	151,14	160,60	19,20	14
31. Coton	140,30	145,61	152,19	159,04	18,74	13
32. Briques et tuiles	132,16	138,34	149,05	156,66	24,50	19
33. Produits sucrés	134,62	139,10	148,72	156,58	21,96	16
34. Conserves	123,33	129,23	144,73	153,08	29,75	24
35. Soie (tissage)	137,02	141,30	147,03	152,78	15,76	12
36. Lin et chanvre	133,24	135,96	142,29	149,67	16,43	12
37. Bas et chaussettes	128,96	135,22	139,93	146,15	17,19	13
38. Chaussure	129,86	132,35	140,40	145,02	15,16	12
39. Pâtes alimentaires	121,02	125,97	133,02	141,74	20,72	17
40. Bois	124,68	127,82	132,90	140,22	15,54	12
41. Bonneterie	117,02	121,22	126,60	131,21	14,19	12
42. Soie (moulinage)	117,65	120,21	122,74	126,68	9,03	8
43. Soie (dévidage)	64,76	66,71	70,21	80,13	15,37	24

L U X E M B O U R G

La statistique présentée ci-après pour le Luxembourg a été transmise à la Haute Autorité par le Ministère des Affaires Economiques. Elle provient des enquêtes sur les salaires organisées par le Ministère dans le cadre des travaux du Bénélux auprès des entreprises occupant au moins 10 ouvriers.

Comme pour la Belgique, les données sont empruntées à la comptabilité des entreprises soumises à l'enquête; elles ont en principe trait à une période de paie située au mois d'octobre de chaque année.

Les définitions des ouvriers, des gains horaires et des heures prises en considération sont semblables à celles qui ont été décrites pour la Belgique.

Les salaires des mines de fer et de la sidérurgie ont été tirés des statistiques établies par la Haute Autorité. Ainsi qu'on le souligne pour la Belgique et les Pays-Bas, la notion du salaire direct retenue par la Haute Autorité pour ses enquêtes correspond pratiquement à celle du Bénélux. Les deux statistiques peuvent de ce fait être utilisées conjointement.

La série statistique pour le Grand-Duché porte sur la période 1953-1955. Il n'a pas été possible d'obtenir dès maintenant les résultats de l'année 1956.

En octobre 1955, les salaires dans les mines de fer et la sidérurgie dépassaient nettement ceux versés dans les autres secteurs. L'augmentation enregistrée entre 1953 et 1955 était, pour la sidérurgie, parmi les plus importantes constatées durant cette période; pour les mines de fer, l'accroissement se situe approximativement au niveau de l'ensemble des industries.

Il convient de signaler qu'en raison de l'importance prépondérante de la sidérurgie luxembourgeoise la moyenne pour l'ensemble des activités se trouve fortement influencée par cette industrie.

LUXEMBOURG

Gains horaires moyens bruts
dans les différentes industries

Unité : Fb.

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	Augmentation de 1953 à 1955	
				Fb.	en %
1. Mines de fer (fond et jour) Hommes	42,58 ⁽¹⁾	43,03 ⁽¹⁾	45,37	2,79	7
2. Sidérurgie Hommes	33,07 ⁽¹⁾	34,56	37,34	4,27	13
3. Journaux Hommes	34,34	33,90	34,21	- 0,13	- 0,50
Ensemble (H+F)	34,34	33,90	34,21	- 0,13	- 0,50
<u>Ensemble des Industries</u> Hommes	<u>30,65</u>	<u>31,34</u>	<u>33,07</u>	<u>2,42</u>	<u>8</u>
Ensemble	<u>29,81</u>	<u>30,72</u>	<u>32,43</u>	<u>2,62</u>	<u>9</u>
4. Livres Hommes	30,53	30,32	31,30	0,77	3
Ensemble	27,93	30,32	31,30	3,37	12
5. Carrières Hommes	25,82	25,15	31,23	5,41	21
6. Industrie du caoutchouc Hommes	25,74	27,92	31,10	5,36	21
Ensemble	25,74	27,92	31,10	5,36	21
7. Briqueteries Hommes	28,71	27,83	28,64	- 0,07	- 0,25
8. Brasserie Hommes	26,64	27,49	28,55	1,91	7
9. Confection Hommes	24,19	28,06	28,44	4,25	18
Ensemble	17,52	18,02	16,68	- 0,84	- 1
10. Carreaux de revêtement Hommes	26,92	27,10	27,53	6,10	2
Ensemble	26,92	26,52	26,82	- 0,10	- 0,40
11. Tannerie Hommes	27,07	27,08	27,40	0,33	1
Ensemble	26,89	27,08	27,40	0,50	2
12. Ciments Hommes	27,08	27,08	27,39	0,31	1
Ensemble	26,94	27,08	27,39	0,45	2
13. Machines Hommes	-	26,98	27,24		
Ensemble	-	26,98	27,24		

(1) Moyenne annuelle

LUXEMBOURG (suite)

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	Augmentation de 1953 à 1955	
				Fb.	en %
14. Cigarettes					
Hommes	26,54	24,95	26,42	- 0,06	- 0,50
Ensemble	19,49	19,79	20,88	1,39	7
15. Teintures					
Hommes	-	24,41	26,00		
Ensemble	-	24,41	26,00		
16. Construction					
Hommes	26,42	26,28	25,76	- 0,66	- 2,5
Ensemble	26,42	26,28	25,76	- 0,66	- 2,5
17. Laiterie					
Hommes	24,66	26,42	25,68	1,02	4
Ensemble	24,08	25,70	24,90	0,82	3
18. Menuiserie					
Hommes	26,20	26,51	25,24	- 0,96	- 4
Ensemble	26,20	26,51	25,24	- 0,96	- 4
19. Fabrication de meubles métalliques					
Hommes	-	-	23,62		
Ensemble	-	-	23,62		
20. Boulonnerie					
Hommes	-	-	23,37		
Ensemble	-	-	23,37		
21. Faïence					
Hommes	22,63	22,26	23,37	0,74	3
Ensemble	21,24	19,24	19,12	- 2,12	-10
22. Chauffage					
Hommes	23,15	22,28	23,14	- 0,01	- 0,05
Ensemble	23,15	22,28	23,14	- 0,01	- 0,05
23. Filature					
Hommes	20,21	20,72	22,85	2,64	13
Ensemble	20,30	19,05	20,41	0,11	0,5
24. Chaussures					
Hommes	20,95	21,80	22,45	1,50	7
Ensemble	17,78	18,09	17,71	- 0,07	- 0,50
25. Carrosserie					
Hommes	-	20,39	20,34		
Ensemble	-	20,39	20,34		

P A Y S - B A S

La statistique ci-après a été transmise à la Haute Autorité par le Bureau Central de Statistique. Elle est établie au mois d'octobre de chaque année. Elle résulte d'une vaste enquête portant sur plus de 9 000 entreprises et 500 000 ouvriers. Le recensement concerne seulement les travailleurs manuels, y compris les apprentis et les chefs d'équipe assumant leur part de travail. Le personnel des services administratifs et de vente, des laboratoires, bureaux de dessin, ainsi que le personnel affecté uniquement à la surveillance n'ont pas été pris en considération.

Le salaire brut comprend les éléments ci-après :

- le salaire au temps;
- le salaire à la pièce, à la tâche, à forfait, à marché, y compris les primes et suppléments versés à ce titre;
- les primes d'intéressement pour travaux autres qu'à la tâche, les primes de rendement, etc.;
- les suppléments pour travaux supplémentaires;
- les suppléments pour travail par équipes;
- les rétributions des heures de voyage, des absences de courte durée et des congés non collectifs;
- la valeur en espèces du salaire en nature (1).

L'impôt sur les salaires et les cotisations de Sécurité Sociale à la charge des travailleurs n'ont pas été déduits des salaires horaires. Les allocations familiales ainsi que les autres prestations familiales éventuelles ne sont pas comprises. Les renseignements demandés aux entreprises ne se rapportent qu'au salaire d'une semaine, il n'a pas été tenu compte des primes occasionnelles telles que pécule de vacances, participations aux bénéfices, gratifications de Noël et du Jour de l'an, même lorsqu'il s'agissait de prestations en nature. Les gains horaires ont été déterminés en divisant la somme des salaires versés aux travailleurs par la somme des heures ouvrées.

On entend par "heures ouvrées" le nombre des heures de travail effectif, y compris les heures supplémentaires. Il a été tenu compte des rétributions correspondant aux absences de courte durée et aux congés non collectifs.

Les chiffres relatifs aux charbonnages et à la sidérurgie ont été tirés respectivement des statistiques des mines néerlandaises (Gezamenlijke Steenkolenmijnen in Limburg) et de la Haute Autorité. Il a été constaté, en effet, que la définition du salaire

(1) Il est très rare que des prestations en nature soient attribuées régulièrement dans les entreprises néerlandaises.

direct tant par les mines néerlandaises que par la Haute Autorité correspondait pratiquement à celle retenue par le Bureau Central de Statistique pour les autres industries. Toutefois, la définition du Bureau Central de Statistique comprend dans le salaire direct les rémunérations pour absences de courte durée et congés collectifs, qui ne se trouvent pas reprises dans les statistiques des mines et de la sidérurgie. Il faut cependant remarquer que ces éléments ne représentent que très peu de chose par rapport au montant total du salaire, en raison de la date à laquelle s'effectue l'enquête (mois d'octobre).

Les chiffres publiés ci-après font apparaître que les salaires dans les charbonnages (ensemble fond + jour) se situent au sommet de la pyramide des salaires industriels et que l'augmentation intervenue entre 1953 et 1956 est, en chiffres absolus, plus importante que dans toutes les autres activités (industrie des bas et chaussettes mise à part). L'accroissement relatif (en pourcentage) est un peu inférieur à celui relevé pour la moyenne des industries.

Les salaires versés dans la sidérurgie se classent au second rang, immédiatement au-dessous des charbonnages. L'augmentation de 1953 à 1956 en valeur absolue et en pourcentage est un peu inférieure à celle relevée pour les houillères.

PAYS-BAS

Gains horaires moyens bruts
dans les différentes industries

Unité : Fl.

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fl.	en %
1. Mines de houille (1) Hommes (fond + jour)	1,58	1,82	1,89	2,01	0,43	27
1. (a) Mines de houille (1) Hommes (fond)	1,94	2,23	2,29	2,43	0,49	25
1. (b) Mines de houille (1) Hommes (2) (jour)	1,15	1,33	1,41	1,49	0,34	30
2. Sidérurgie Hommes	1,50(3)	1,72	1,79	1,88	0,38	25
3. Bas et chaussettes Hommes	1,21	1,48	1,64	1,73	0,52	43
Ensemble (H+F)	0,76	0,96	1,03	1,26	0,50	66
4. Fabriques de sucre (betteraves) Hommes	1,38	1,56	1,64	1,75	0,37	27
Ensemble	1,38	1,56	1,64	1,74	0,36	26
5. Fabriques d'engrais chimiques Hommes	1,37	1,58	1,61	1,84	0,47	34
Ensemble	1,37	1,58	1,61	1,84	0,47	34
6. Autres industries chi- miques (non compris ma- tières plastiques) Hommes	1,29	1,50	1,56	1,71	0,42	33
Ensemble	1,25	1,45	1,51	1,66	0,41	33
7. Chantiers navals (construction + répa- ration) Hommes	1,27	1,48	1,52	1,67	0,40	31
Ensemble	1,27	1,48	1,52	1,67	0,40	31
8. Chimiegraphie Hommes	1,25	1,46	1,55	1,65	0,40	32
Ensemble	1,24	1,44	1,53	1,63	0,39	31

(1) Non compris la contrevaletur du charbon gratuit où à prix réduit qui s'élevait en 1955 à 0,08 Fl. par heure de travail.

(2) Les ouvriers des industries annexes sont compris dans ce chiffre,

(3) Moyenne annuelle.

PAYS-BAS (suite)

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fl.	en %
9. Fabriques de rayonne et autres						
Hommes	1,18	1,44	1,48	1,57	0,39	33
Ensemble	1,14	1,39	1,44	1,54	0,40	35
10. Dragages						
Hommes	1,18	1,37	1,39	1,52	0,34	29
Ensemble	1,18	1,37	1,39	1,52	0,34	29
11. Fabriques de fécule						
Hommes	1,18	1,32	1,45	1,56	0,38	32
Ensemble	1,18	1,31	1,44	1,55	0,37	31
12. Fabriques d'huile, margarine et graisse						
Hommes	1,16	1,39	1,44	1,63	0,47	41
Ensemble	1,15	1,38	1,43	1,62	0,47	41
13. Minoteries						
Hommes	1,17	1,34	1,43	1,55	0,38	32
Ensemble	1,17	1,34	1,43	1,55	0,38	32
14. Fabriques de papier						
Hommes	1,15	1,39	1,43	1,57	0,42	37
Ensemble	1,11	1,33	1,37	1,51	0,40	36
<u>Ensemble des industries</u>						
Hommes	<u>1,18</u>	<u>1,38</u>	<u>1,43</u>	<u>1,56</u>	<u>0,38</u>	<u>32</u>
Ensemble	<u>1,10</u>	<u>1,28</u>	<u>1,34</u>	<u>1,47</u>	<u>0,37</u>	<u>34</u>
15. Industrie du coton et du lin						
Hommes	1,18	1,38	1,41	1,58	0,40	34
Ensemble	1,08	1,26	1,30	1,46	0,38	35
16. Imprimerie de livres et journaux						
Hommes	1,16	1,33	1,44	1,51	0,35	30
Ensemble	1,13	1,30	1,41	1,48	0,35	31
17. Fabriques de carton (paille)						
Hommes	1,12	1,41	1,42	1,53	0,41	37
Ensemble	1,12	1,41	1,42	1,53	0,41	37
18. Industrie métallique (non compris chantiers navals)						
Hommes	1,16	1,35	1,39	1,52	0,36	31
Ensemble	1,13	1,31	1,35	1,47	0,34	30
19. Lithographie						
Hommes	1,14	1,34	1,43	1,53	0,39	34
Ensemble	1,09	1,30	1,38	1,48	0,39	36
20. Articles en caoutchouc						
Hommes	1,11	1,31	1,38	1,52	0,41	37
Ensemble	1,06	1,25	1,32	1,46	0,40	38

PAYS-BAS (suite)

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fl.	en %
21. Briqueterie						
Hommes	1,14	1,28	1,39	1,54	0,40	35
Ensemble	1,14	1,28	1,39	1,54	0,40	35
22. Canalisations, construction de routes						
Hommes	1,18	1,37	1,40	1,50	0,32	27
Ensemble	1,18	1,37	1,40	1,50	0,32	27
23. Industrie des peintures et couleurs						
Hommes	1,12	1,29	1,37	1,50	0,38	34
Ensemble	1,11	1,28	1,36	1,49	0,38	34
24. Fabriques de pain et boulangerie						
Hommes	1,05	1,24	1,36	1,49	0,44	42
Ensemble	1,03	1,22	1,32	1,45	0,42	41
25. Laboratoires pharmaceutiques						
Hommes	1,11	1,31	1,36	1,47	0,36	32
Ensemble	0,89	1,03	1,10	1,22	0,33	37
26. Fabriques de ciment						
Hommes	1,10	1,27	1,35	1,49	0,39	35
Ensemble	1,10	1,27	1,35	1,49	0,39	35
27. Bâtiment (construction d'immeubles)						
Hommes	1,16	1,34	1,39	1,54	0,38	33
Ensemble	1,16	1,34	1,39	1,54	0,38	33
28. Tapis et paillassons						
Hommes	1,12	1,33	1,33	1,49	0,37	33
Ensemble	1,04	1,24	1,22	1,40	0,36	35
29. Reliure						
Hommes	1,11	12,8	1,37	1,45	0,34	31
Ensemble	0,91	1,05	1,15	1,24	0,33	36
30. Scierie de bois						
Hommes	1,05	1,23	1,30	1,45	0,40	38
Ensemble	1,05	1,23	1,30	1,45	0,40	38
31. Tannerie						
Hommes	1,06	1,25	1,31	1,43	0,37	35
Ensemble	1,06	1,25	1,31	1,43	0,37	35
32. Verrerie						
Hommes	1,10	1,29	1,33	1,45	0,35	32
Ensemble	1,06	1,24	1,28	1,40	0,34	32
33. Fabriques de matières plastiques						
Hommes	-	1,28	1,33	1,49		
Ensemble	-	1,19	1,23	1,38		

PAYS-BAS (suite)

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fl.	en %
34. Industrie de la laine						
Hommes	1,10	1,28	1,32	1,45	0,35	32
Ensemble	0,98	1,14	1,19	1,32	0,34	35
35. Menuiserie et char- pentes en bois						
Hommes	1,05	1,24	1,31	1,41	0,36	34
Ensemble	1,05	1,24	1,31	1,41	0,36	34
36. Meuneries et aliments du bétail						
Hommes	1,07	1,25	1,32	1,45	0,38	36
Ensemble	1,07	1,25	1,32	1,45	0,38	36
37. Brasserie						
Hommes	1,08	1,27	1,31	1,47	0,39	36
Ensemble	1,08	1,27	1,31	1,47	0,39	36
38. Fabr. de beurre, froma- ges et autres prod.lait.						
Hommes	1,04	1,25	1,30	1,43	0,39	38
Ensemble	1,03	1,25	1,29	1,42	0,39	38
39. Fabriques de tuyaux en grès, tuiles et carre- lages						
Hommes	1,06	1,23	1,31	1,44	0,38	36
Ensemble	1,05	1,22	1,30	1,42	0,37	35
40. Fabriques de conserves de viande						
Hommes	1,03	1,23	1,31	1,45	0,42	41
Ensemble	0,99	1,19	1,27	1,42	0,43	43
41. Savons, parfums, pro- duits dentifrices						
Hommes	1,08	1,29	1,35	1,49	0,41	38
Ensemble	0,92	1,11	1,17	1,30	0,38	41
42. Confection de vête- ments						
Hommes	1,07	1,23	1,29	1,42	0,35	33
Ensemble	0,64	0,74	0,79	0,89	0,25	39
43. Nettoyage à sec et teinturerie						
Hommes	1,08	1,23	1,33	1,45	0,37	34
Ensemble	0,91	1,03	1,12	1,23	0,32	35
44. Industrie du tricot						
Hommes	1,01	1,23	1,28	1,42	0,41	41
Ensemble	0,59	0,70	0,75	0,90	0,31	53
45. Fabriques de cigares						
Hommes	1,06	1,27	1,36	1,50	0,44	42
Ensemble	0,93	1,12	1,20	1,33	0,40	43

PAYS-BAS (suite)

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fl.	en %
46. Fabriques de conserves de légumes et de fruits						
Hommes	0,98	1,17	1,24	1,35	0,37	38
Ensemble	0,89	1,05	1,13	1,24	0,35	39
47. Autres industries du bois						
Hommes	1,00	1,17	1,23	1,35	0,35	35
Ensemble	0,97	1,15	1,19	1,33	0,36	37
48. Fabrication de cais- ses en bois						
Hommes	1,00	1,16	1,24	1,37	0,37	37
Ensemble	0,98	1,15	1,24	1,36	0,38	39
49. Fabriques de biscuits et gâteaux						
Hommes	0,96	1,15	1,22	1,36	0,40	42
Ensemble	0,78	0,93	1,02	1,16	0,38	49
50. Fabriques de cacao, chocolat, confiserie						
Hommes	0,94	1,14	1,22	1,15	0,40	53
Ensemble	0,75	0,91	0,99	1,35	0,37	38
51. Fabrication de meubles						
Hommes	0,98	1,14	1,22	1,35	0,37	38
Ensemble	0,97	1,13	1,21	1,34	0,37	38
52. Fabriques de faïences et porcelaines						
Hommes	1,03	1,19	1,26	1,36	0,33	32
Ensemble	0,91	1,06	1,15	1,26	0,35	38
53. Distillerie et fabri- cation de liqueurs						
Hommes	0,99	1,18	1,22	1,35	0,36	36
Ensemble	0,93	1,09	1,13	1,25	0,32	34
54. Fabriques de cigarettes						
Hommes	1,04	1,14	1,22	1,37	0,33	32
Ensemble	0,77	0,87	0,96	1,10	0,33	43
55. Fabriques d'articles en papier et carton						
Hommes	0,94	1,13	1,21	1,34	0,40	43
Ensemble	0,80	0,95	1,05	1,17	0,37	46
56. Fabriques de chaussures						
Hommes	0,90	1,07	1,14	1,32	0,42	47
Ensemble	0,80	0,94	1,02	1,19	0,39	49
57. Blanchisserie						
Hommes	0,93	1,12	1,18	1,29	0,36	39
Ensemble	0,63	0,76	0,81	0,91	0,28	44

PAYS-BAS (suite)

Branche industrielle	octobre 1953	octobre 1954	octobre 1955	octobre 1956	Augmentation de 1953 à 1956	
					Fl.	en %
58. Articles en cuir						
Hommes	0,86	1,02	1,11	1,24	0,38	44
Ensemble	0,75	0,90	0,98	1,12	0,37	49
59. Réparation de voitures						
Hommes	0,90	1,03	1,08	1,19	0,29	32
Ensemble	0,90	1,03	1,08	1,19	0,29	32

Special instructions for binding **INFORMATIONS STATISTIQUES**
1957, 1-6.

Issue No. 5:

Remove original pages 451, 452, 453, 454 and insert and bind
corrigendum pages 451, 452, 453, 454, 455.

Remove original pages 459, 460, 461, 462 and insert and bind
corrigendum pages 458 A - 462.

Insert corrigendum pages 468 A and 469 between pages 468
and 469 A. Insert corrigendum pages 472 A and 473 between
pages 472 and 473 A. Insert corrigendum pages 476 A and 477
between pages 476 and 477 A.